Corrigé – Brevet 2020 – histoire-géographie-EMC – Métropole (remplacement)

Analyser et comprendre des documents en géographie, Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques, Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique

Corrigé détaillé rédigé par Benjamin, professeur particulier – benprofparticulier.fr

Exercice 1 – Analyser et comprendre des documents en géographie *(20 pts)*

1. Les échanges à grande vitesse sont faciles entre la **France et la Belgique** : une ligne dont la vitesse varie de 270 à 350 km/h relie Paris à Lille puis à Bruxelles. C'est aussi le cas entre la **France et le Royaume-Uni** (ligne Paris-Lille-Londres par le tunnel sous la Manche ; le Royaume-Uni appartient à l'Union européenne en 2014) ou entre la **Belgique et les Pays-Bas** (Bruxelles-Rotterdam).

Ils sont plus difficiles entre l'**Espagne et le Portugal** : les lignes qui partent de Madrid vers le Portugal sont seulement « en travaux ou en projet » (tirets). C'est aussi le cas entre l'**Allemagne et la Pologne** (seules des lignes en projet existent en Pologne, sans liaison avec Berlin) ou entre la **France et l'Italie** (la ligne Lyon-Turin vers Milan est en projet).

2. Le réseau à grande vitesse est déséquilibré car il est très **inégalement réparti** sur le territoire de l'Union européenne. Les lignes les plus rapides et les principales gares se concentrent en **Europe de l'Ouest** : France, Espagne, Italie, Allemagne, Belgique, Pays-Bas et Royaume-Uni. Le réseau est particulièrement dense autour de Paris, Londres, Bruxelles et dans l'axe Lille-Paris-Lyon-Marseille ; l'Espagne possède un réseau en étoile autour de Madrid. À l'inverse, l'**Europe de l'Est et du Sud-Est** (Pologne, pays baltes, Roumanie, Bulgarie, Grèce…) n'a presque aucune ligne à grande vitesse : seules quelques lignes y sont en projet. Les pays du Nord, comme la Suède, n'ont que des lignes dont la vitesse est inférieure à 250 km/h. Ce déséquilibre s'explique par l'écart de richesse entre les pays fondateurs ou anciens membres de l'Ouest et les pays de l'Est entrés dans l'Union en 2004 et 2007, moins développés, ainsi que par la concentration des grandes métropoles à l'Ouest.

3. Pour favoriser la circulation et les mobilités, l'Union européenne met en œuvre :

- l'« interconnexion des réseaux des différents pays », c'est-à-dire le raccordement des réseaux de transport nationaux entre eux pour dépasser les frontières ;
- l'« instauration de l'espace Schengen », qui supprime les contrôles aux frontières entre les pays membres et permet la libre circulation des personnes ;
- les « accords européens sur l'abolition des barrières douanières », qui facilitent la libre circulation des marchandises ;
- la construction d'« infrastructures performantes », comme les lignes à grande vitesse.

4. Le développement du réseau de transport améliore la vie des Européens de plusieurs façons :

- **Les déplacements entre pays sont plus faciles et plus rapides** : le document 2 évoque « la possibilité de se déplacer facilement d'un pays à l'autre », et le document 1 montre que les grandes métropoles (Paris, Londres, Bruxelles, Madrid, Milan…) sont reliées par des lignes à grande vitesse. On peut ainsi plus facilement travailler, étudier (programme Erasmus) ou faire du tourisme dans un autre pays de l'Union.
- **La circulation des marchandises est facilitée** : l'interconnexion des réseaux permet « la circulation des flux de marchandises », ce qui favorise les échanges commerciaux et l'économie des pays européens.

On peut ajouter que ces infrastructures sont un « point positif rapidement identifiable de la vie quotidienne » pour les citoyens et que le train à grande vitesse est une alternative moins polluante que l'avion ou la voiture.

5. Selon le document 2, le fait de pouvoir se déplacer facilement permet « d'accroître les mobilités entre les différents pays et de faire ainsi advenir la conscience d'un espace européen partagé ». Grâce aux lignes à grande vitesse, les Européens voyagent davantage chez leurs voisins : ils rencontrent d'autres habitants de l'Union, découvrent leur culture et leur langue, y travaillent ou y étudient. Les frontières, déjà ouvertes par l'espace Schengen, deviennent presque invisibles lorsque l'on passe de Paris à Bruxelles ou à Londres en quelques heures. Chacun peut alors constater concrètement que l'Union européenne améliore sa vie quotidienne. Ces échanges renforcent le sentiment d'appartenir à un même territoire commun, au-delà de son pays : l'Union européenne devient un « nouveau territoire d'appartenance ».

> ⚠ **Piège.** À la question 1, on te demande des pays **frontaliers**, donc voisins : « France et Suède » ne convient pas. Utilise la légende : les traits épais sont les lignes les plus rapides, les tirets sont des lignes qui n'existent pas encore.

Exercice 2 – Maîtriser différents langages pour raisonner et utiliser des repères historiques *(20 pts)*

1. Développement construit

Plan : I. Les soldats, victimes d'une violence de masse au front ; II. Les civils, eux aussi cibles de la guerre ; conclusion : une guerre totale au bilan humain inédit.

> De 1914 à 1918, la Première Guerre mondiale oppose l'Entente (France, Royaume-Uni, Russie) aux Empires centraux (Allemagne, Autriche-Hongrie, rejoints par l'Empire ottoman). C'est une guerre totale, qui mobilise toutes les forces humaines et économiques des pays en guerre. En quoi militaires et civils subissent-ils des violences extrêmes pendant ce conflit ?
>
> Les soldats sont les premières victimes de cette violence. Après l'échec de la guerre de mouvement, le front se fige à la fin de 1914 : c'est la guerre des tranchées. Les « poilus » y vivent dans la boue, le froid, au milieu des rats et des poux, sous la menace permanente des obus. Les grandes offensives, comme la bataille de Verdun (février-décembre 1916) ou celle de la Somme (juillet-novembre 1916), font des centaines de milliers de morts pour quelques kilomètres gagnés. Les armes industrielles, artillerie lourde, mitrailleuses, gaz de combat employés à grande échelle dès 1915 près d'Ypres, provoquent des blessures terribles : les soldats défigurés sont appelés les « gueules cassées ». La discipline est brutale : en 1917, des mutins sont condamnés et certains sont fusillés.
>
> Les civils subissent eux aussi des violences extrêmes. En 1914, lors de l'invasion de la Belgique et du nord de la France, l'armée allemande exécute plusieurs milliers de civils. Dans les régions occupées, les habitants endurent réquisitions, travail forcé et déportations. Les villes sont bombardées, comme Paris en 1918. Le blocus imposé à l'Allemagne provoque la faim. Surtout, en 1915-1916, le gouvernement de l'Empire ottoman organise le génocide des Arméniens : plus d'un million de personnes sont massacrées ou meurent lors des déportations.
>
> Ainsi, la Première Guerre mondiale est marquée par une violence de masse inédite : près de 10 millions de soldats sont tués et des millions de civils sont touchés. Cette brutalité marque durablement les sociétés européennes.

> 💡 **Astuce.** La consigne demande les **deux** catégories de victimes : les militaires **et** les civils. Une copie qui ne parle que des tranchées perd beaucoup de points. Le génocide des Arméniens (1915-1916) est l'exemple attendu pour les civils : cite-le avec sa date.

2. A) Dates à écrire dans les cadres :

- La Première Guerre mondiale : **1914 - 1918** ;
- La victoire du Front populaire aux élections législatives : **1936** ;
- La Révolution russe : **1917** ;

- La Deuxième Guerre mondiale : **1939 - 1945**.

2. B) Sur l'axe gradué de 1910 à 1950 (une graduation par an) :

- les deux **périodes** (les deux guerres mondiales) sont représentées par des **bandes ou rectangles colorés** le long de l'axe : de 1914 à 1918 pour la Première Guerre mondiale, de 1939 à 1945 pour la Deuxième Guerre mondiale, chaque cadre étant relié à sa bande ;
- les deux **évènements** sont représentés par un **trait vertical** (ou une flèche) placé exactement sur l'année : 1917 pour la Révolution russe, 1936 pour la victoire du Front populaire, chaque cadre étant relié à son trait.

> ⚠ **Piège.** La consigne exige de représenter **différemment** les périodes et les évènements. Deux simples flèches pour les guerres ne suffisent pas : une durée se note par une bande, une date précise par un trait.

Exercice 3 – Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique *(10 pts)*

1. La cérémonie est **solennelle** : elle est présidée par le préfet, représentant de l'État dans le département, et se déroule « dans les salons de la préfecture », « en présence de leur famille et de nombreux élus ». Chaque nouveau Français reçoit « des mains du préfet ou d'un élu de sa commune de résidence, les documents officiels de nationalité ». Elle comporte aussi des moments symboliques : la projection du film « Devenir français », l'allocution du préfet et le chant de « La Marseillaise », l'hymne national.

Elle marque l'entrée dans la **citoyenneté française**, puisque ces personnes rejoignent « la communauté nationale » et reçoivent leurs documents de nationalité. Elle marque aussi l'entrée dans la **citoyenneté européenne** : l'assemblée a « écouté l'hymne européen », car depuis le traité de Maastricht (1992), tout citoyen d'un pays membre de l'Union européenne est aussi citoyen européen (il peut par exemple voter aux élections européennes et circuler librement dans l'Union).

2. Le texte cite trois façons d'accéder à la nationalité française : « par décret » (c'est la naturalisation), « en raison du mariage » avec un Français ou une Française, et « par déclaration auprès du tribunal d'instance pour les plus jeunes d'entre eux » (depuis 2020, le tribunal d'instance a été fusionné dans le tribunal judiciaire).

3. Les valeurs de la République française sont inscrites dans sa devise : la **liberté**, l'**égalité** et la **fraternité**. On peut aussi citer la **laïcité**, principe inscrit dans l'article premier de la Constitution. Deux valeurs suffisent, par exemple la liberté et l'égalité.

4. Un **droit** : le droit de vote à toutes les élections à partir de 18 ans (on peut aussi citer le droit d'être élu). Un **devoir** : respecter les lois de la République (ou payer ses impôts, participer à la défense du pays, être juré d'assises si l'on est tiré au sort).

5. *Discours rédigé (sans nom ni signature).*

> Mesdames et Messieurs, chers nouveaux concitoyens,
>
> Au nom des élèves présents aujourd'hui, je vous souhaite la bienvenue dans la communauté nationale. Devenir français, c'est d'abord partager les valeurs de notre République : la liberté, l'égalité et la fraternité, auxquelles s'ajoute la laïcité, qui permet à chacun de croire ou de ne pas croire et de vivre ensemble dans le respect. C'est aussi recevoir des droits : vous pourrez désormais voter, être élus et faire entendre votre voix, en France comme en Europe, puisque vous êtes aussi devenus citoyens européens. Mais devenir français, c'est enfin accepter des devoirs, comme respecter la loi, contribuer par l'impôt aux services publics et défendre le pays s'il le fallait. Vous venez de dix-neuf pays différents : votre histoire, vos langues et vos cultures enrichissent la France, qui s'est toujours construite avec des femmes et des hommes venus d'ailleurs. Nous sommes heureux de vous compter désormais parmi nous. Bienvenue et félicitations !

> 💡 **Astuce.** Pour réussir le discours, respecte sa forme (adresse au public, formule finale) et fais apparaître les trois idées clés de « devenir français » : partager des **valeurs**, recevoir des **droits**, accepter des **devoirs**. Reprends un détail du texte (les 19 pays d'origine) pour montrer que tu l'as lu.

Conseils pour le jour J

Tu as 2 heures pour 50 points : compte environ 40 minutes pour la géographie, 50 minutes pour l'exercice 2 (dont 35 pour le développement construit) et 25 minutes pour l'EMC, et garde 5 minutes pour relire. L'annexe de la page 5 (la frise de 1910 à 1950) est à rendre avec la copie : complète-la proprement, sans y écrire ton nom.

En géographie, lis attentivement la légende de la carte avant de répondre : elle distingue les lignes rapides, les lignes plus lentes et les lignes en projet, et c'est elle qui permet de répondre aux questions 1 et 2. Aux questions 4 et 5, appuie-toi sur les deux documents à la fois et cite le texte entre guillemets.

Le développement construit vaut 15 points : ne te contente pas de décrire la vie dans les tranchées. Organise ta réponse en deux parties (militaires, puis civils) et donne des exemples datés : Verdun et la Somme en 1916, les gaz en 1915, le génocide des Arméniens en 1915-1916.

Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).